

# Management



L'hygiéniste dentaire fait partie intégrante du système professionnel québécois. Il est le spécialiste à consulter en matière de santé bucco-dentaire et de prévention. Il utilise ses connaissances et ses compétences cliniques pour prévenir, dépister et traiter les maladies de la cavité buccale. Il conseille les patients sur leur santé bucco-dentaire, le contrôle de la plaque, l'hygiène et la nutrition. Il conçoit des programmes préventifs et élabore des plans de traitements auprès de sa patientèle (clientèle), en utilisant des méthodes scientifiques de contrôle et de prévention des affections bucco-dentaires. Sous la supervision d'un dentiste, il administre des actes de médecine dentaire qui lui sont délégués par la loi.

## La profession d'hygiéniste dentaire au Québec

**Rodolphe Cochet et**

**Anick Boulay, HD, BFA, Certs**

*Professeure en techniques d'hygiène dentaire,  
Collège Édouard-Montpetit, Longueuil, Québec, Canada*

### Les fonctions et responsabilités des hygiénistes dentaires

Voici les dix actes délégués aux hygiénistes dentaires du Québec selon la Loi sur les dentistes.

1. Appliquer topiquement une substance désensibilisante comme un vernis ou un ciment adhésif.
2. Insérer et sculpter les matériaux obturateurs.
3. Rassembler et recueillir les informations quant aux tests de vitalité de la pulpe.
4. Enlever les points de suture.
5. Placer un pansement provisoire obturateur, sans fraissage, lorsque la pulpe n'est pas exposée.
6. Poser et enlever les attaches d'orthodontie.
7. Enlever les pansements parodontaux.
8. Cimenter les mainteneurs d'espace.
9. Procéder au détartrage supra et sous gingival y compris au polissage de la partie exposée de la racine.
10. Prendre des radiographies.

**Plusieurs actes au Québec ne sont pas délégués à proprement parler, mais font partie des tâches des hygiénistes dentaires. Elles font partie de ce qu'on appelle « les zones grises » et ne sont pas encore libellées par la loi.**

### En voici quelques-unes :

- **prise d'empreintes**: l'hygiéniste apprend les techniques de prise d'empreintes lors de sa formation, les exécute en cabinet privé mais légalement, n'a pas le droit de les exécuter (sujet sensible qui devrait se clarifier dans le courant du printemps 2012);
- **blanchiment des dents**;
- **scelléments des puits et fissures**;
- **fabrication de protecteur buccal**.

# hygiéniste au Québec



Anick Boulay  
en situation  
d'enseignement

© Robert Houle, technicien en audiovisuel du Collège Édouard-Montpetit

## La formation d'hygiéniste dentaire au Canada

Au Québec, la formation d'hygiéniste dentaire est dispensée dans le réseau collégial (Cégep), formation pré-universitaire (équivalent d'un BTS). En revanche, certaines provinces canadiennes offrent la formation au niveau universitaire jusqu'à la maîtrise et même au doctorat.

Toute personne qui désire exercer la profession d'hygiéniste dentaire au Québec doit avoir obtenu un DEC (diplôme d'études collégiales délivré par le ministère de l'Éducation du Québec), détenir un permis de pratique de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et être inscrite au tableau des membres. L'Ordre est un organisme législatif qui assure la protection du public. De plus, chaque membre a l'obligation de s'inscrire à un programme de formation continue liée à sa pratique professionnelle afin de maintenir ses compétences (20 heures par année).

Neuf maisons d'enseignement, ou Cégep, proposent la formation d'hygiéniste dentaire, d'une durée de trois ans. Tous les programmes sont évalués et accrédités par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC). Il y a donc une uniformité de la formation à travers le pays.

Fait intéressant à noter, avec la nouvelle loi sur la mobilité de la main-d'œuvre au Canada, les hygiénistes dentaires peuvent pratiquer partout dans le pays sans avoir à passer l'examen de la certification nationale. Par exemple, l'hygiéniste du Québec voulant pratiquer dans une province qui offre une formation de niveau universitaire peut le faire car, selon la Commission de l'agrément dentaire, ses compétences sont de même niveau. En revanche,

dans certaines provinces, l'anesthésie locale, la prescription de médicaments et le diagnostic radiologique sont enseignés et pratiqués par les hygiénistes. L'hygiéniste dentaire du Québec doit alors suivre une formation complémentaire avant de pouvoir pratiquer ces actes spécifiques.

Le candidat qui souhaite être admis au programme de formation aux techniques d'hygiène dentaire doit faire sa demande selon les règlements du ministère de l'Éducation de la province. Trente à soixante étudiants sont admis chaque année au Québec dans chacune des institutions. N'entre pas qui veut. Par exemple, sur 120 demandes, seulement 30 étudiants seront admis selon leur curriculum académique. La formation en techniques d'hygiène dentaire est une formation très exigeante et certains d'entre eux peuvent échouer à un ou plusieurs modules de formation.

### LE CONTENU DE LA FORMATION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

En plus d'une formation complémentaire – philosophie, français, biologie, sociologie, etc. –, la formation clinique spécifique de ce programme ([www.college-em.qc.ca](http://www.college-em.qc.ca)) comprend

Analyse de la fonction de travail	Intégration au marché du travail : lois et règlements
Analyse nutritionnelle	Inter relation entre l'anamnèse et les traitements
Mesures de protection universelles	Anatomie et physiologie céphalo-cervicale
Intervention en santé dentaire publique	Approches cliniques adaptées
Approches thérapeutiques liées à la parodontie	Investigation médicale et choix de traitement
Communication efficace	Confection et interventions en prosthodontie
Dépistage des maladies bucco-dentaires	Enseignement des mesures de prévention en santé dentaire
Examen intra et extra-buccal	Exploration du champ de la radiologie dentaire
Familiarisation à la dentisterie opératoire	Familiarisation aux approches cliniques
Plan de traitement relié à la prévention	Prévention et collaboration en orthodontie
Prise et traitement des radiographies bucco-dentaires	
Programmation et planification en santé dentaire publique	
Pratiques professionnelles en société pluraliste	
Communication appliquée en milieu professionnel	
+ Stage d'intégration	

## Entretien avec Anick Boulay, Professeure d'hygiène dentaire

### Le stage actif

Tous les stages cliniques sont assurés dans les collèges, puisque ceux-ci possèdent des cliniques d'hygiène dentaire à l'intérieur même des maisons d'enseignement. Par ailleurs, les stages en santé dentaire publique sont faits dans le réseau de la santé, dans les centres de la petite enfance (garderie), dans les écoles secondaires ou dans les centres pour personnes âgées.

### Le salaire d'une hygiéniste dentaire

Selon la dernière enquête de rémunération auprès des hygiénistes dentaires du Québec, réalisée pour le compte de l'association RESO-HD-QUÉBEC, les hygiénistes ont un salaire moyen de 25 à 27 \$ l'heure selon les années d'expérience, pour une moyenne de 31,7 heures par semaine et de 44,9 semaines par an.

### Quel est votre parcours?

Je suis hygiéniste dentaire graduée depuis 1987 auprès du collège François-Xavier-Garneau de la ville de Québec. Professeure de pathologie buccale au collège Édouard-Montpetit de Longueuil depuis quatre ans maintenant, j'enseigne en techniques d'hygiène dentaire depuis 1997. J'ai toujours été attirée par la santé et, très tôt à l'adolescence, j'ai su que je voulais évoluer dans le domaine dentaire. Mon parcours est quelque peu atypique puisqu'à la fin de mon diplôme collégial, j'ai travaillé un an comme hygiéniste puis j'ai réalisé un vieux rêve... celui de faire les Beaux-Arts à l'Université Concordia. Cet aspect de ma créativité, je le retrouve maintenant dans l'enseignement.

À la suite de cette aventure extraordinaire, j'ai poursuivi des études universitaires qui m'ont permis d'accéder à la profession d'enseignante au collégial en THD.

Tout au long de mes études universitaires, j'ai travaillé comme hygiéniste dentaire en bureau privé. J'y ai fait de la prévention, j'ai pratiqué en parodontie ainsi qu'en dentisterie opératoire.

J'adore cette profession, elle me permet d'entrer en contact avec une patientèle curieuse qui veut s'impliquer et investir dans sa santé bucco-dentaire. Elle me permet également de transmettre aux étudiants ma passion de la profession, mes connaissances scientifiques et humaines et elle enrichit mon champ de compétences constamment.

J'ai fait partie du conseil d'administration de l'association des hygiénistes dentaires du Québec (RESO-HD-QUÉBEC). Présidente pendant deux ans, j'y ai siégé comme vice-présidente jusqu'au printemps 2010. L'activité principale de l'association est le soutien et le développement professionnel des hygiénistes dentaires du Québec.

Je suis membre fondateur du Collectif d'hygiénistes dentaires pour un statut professionnel autonome et responsable. Cet organisme demande une loi qui reconnaisse le champ de compétences et les activités professionnelles des hygiénistes dentaires du Québec les soustrayant à la tutelle d'une autre profession : la dentisterie.



ISTOCK HONGQI ZHANG

## Comment se compose de la profession ?

Les étudiants qui accèdent à la formation viennent de tous les milieux. Certains ont une formation universitaire, d'autres proviennent directement du secondaire. De plus, certains dentistes qui ont immigré au Canada et qui ne peuvent y pratiquer la dentisterie, décident de suivre la formation d'hygiéniste afin de travailler dans le même domaine. Certains cours leur sont crédités (reconnus), mais ils doivent tout de même suivre la formation de trois années. Nous avons donc des étudiants dans la jeune vingtaine (la majorité), dans la trentaine et même parfois dans la cinquantaine. La profession d'hygiéniste dentaire compte beaucoup plus de femmes que d'hommes. Il y a 5 200 hygiénistes dentaires au Québec.

La profession d'hygiéniste ne marque définitivement pas l'évolution logique du métier d'assistante dentaire: en effet, la majorité des hygiénistes dentaires n'ont jamais exercé en tant qu'assistante dentaire. Au Québec, l'assistante dentaire peut être formée chez son employeur, même s'il existe aussi une formation d'une durée d'un an et demi au secondaire, mais qui n'est pas obligatoire, comme en France, pour pratiquer le métier.

La profession d'hygiéniste dentaire est reconnue par le système professionnel québécois, contrairement au métier d'assistante dentaire. L'hygiéniste dentaire fait partie d'un Ordre, tout comme les quarante-cinq autres professions qui ont des obligations envers le public, au même titre que les physiothérapeutes, les dentistes, les chimistes, les chiropraticiens, les avocats, les acupuncteurs, les comptables agréés, les diététiciens, etc. Les assistantes dentaires quant à elles, ne sont pas redevables envers le public par l'intermédiaire d'un Ordre professionnel.



## Quelles sont les différences entre assistante dentaire et hygiéniste ?

L'assistante dentaire ayant reçu une formation d'un an et demi au secondaire ne pourra se voir créditer aucun cours de cette formation par le secteur collégial. Elle devra donc recommencer une toute nouvelle formation au niveau collégial.

## Quel est le niveau de salaire et l'état du marché du travail ?

Le niveau de rémunération d'un hygiéniste varie d'une région à l'autre. Dans la grande région

métropolitaine (Montréal et les environs), l'hygiéniste peut facilement gagner de 25 à 35 \$/heure et même plus. En revanche, en région, le salaire varie plutôt entre 16 et 25 \$/heure.

Le taux de placement est de 100 %. Présentement au Québec, l'hygiéniste dentaire est assujéti à la loi des dentistes qui lui confère dix actes délégués. L'hygiéniste dentaire doit pratiquer en bureau privé sous la supervision d'un dentiste.

Partout ailleurs au Canada (sauf l'Île du Prince Édouard et Terre-Neuve), les hygiénistes dentaires sont maintenant autonomes. Ils peuvent donc travailler en bureau sans la présence d'un dentiste et ouvrir leur propre cabinet de prévention s'ils le souhaitent. Fait inusité et complètement incompréhensible, l'hygiéniste du Québec peut travailler de façon autonome dans les provinces où cette réglementation est en vigueur et sous la supervision d'un dentiste dans sa propre province. Nous souhaitons que la nouvelle législation corrige cette situation qui est, avouons-le, extrêmement gênante pour l'hygiéniste dentaire québécois. Il va sans dire que loi et réglementation modernisées sont attendues avec impatience.

Avec cette nouvelle réglementation, les hygiénistes aimeraient avoir une autonomie semblable à leurs confrères et consœurs du reste du Canada.

# Management

Les hygiénistes du Québec ont reçu en décembre passé un projet sur la modernisation de la pratique en cabinet dentaire et en santé dentaire publique. Toutefois, ce projet suscite énormément de colère, de questions et de commentaires auprès des hygiénistes dentaires. Le dit projet aurait confiné, encore une fois, les hygiénistes à travailler sous la tutelle des dentistes et n'aurait pas permis une réelle évolution de la profession vers une meilleure accessibilité à des soins préventifs aux populations plus vulnérables. Il a donc été rejeté et un comité d'experts a été nommé par le gouvernement afin de dénouer cette impasse.

## Quelles sont les principales difficultés rencontrées en pratique privée ?

La plus grande difficulté rencontrée au sein d'un cabinet dentaire est le manque de temps et la pression que subit tout le personnel dentaire. Les retards sont mal vus et les patients exigent d'avoir leur rendez-vous à l'heure fixée. Ceci n'est pas toujours réaliste et les hygiénistes ont parfois quelques difficultés à gérer ces pressions. Ils sont en effet employés par un dentiste et ne peuvent donc établir leur propre horaire de travail. L'hygiéniste doit travailler quand le dentiste est présent, sous sa supervision, souvent les soirs et certains samedis.

De longues heures de travail sont souvent exigées : 8 à 12 heures selon

les journées, avec une demi-heure ou une heure de pause pour le lunch. Les hygiénistes font en moyenne de 25 à 45 heures/semaine et ont des vacances quand le patron ou la patronne prend les siennes. Cela devient plus compliqué quand l'employeur décide de prendre 8 semaines de vacances par année et que l'hygiéniste qui débute n'a droit qu'à 2 ou 3 semaines. Il doit donc faire une demande d'assurance emploi, réduisant ainsi son revenu hebdomadaire durant les semaines de vacances de son patron. Une plus grande autonomie (réglementation attendue au printemps 2012) permettrait aux hygiénistes, nous l'espérons, d'accorder plus de temps aux soins prodigués à leur patientèle puisqu'ils pourraient gérer leurs propres horaires de travail. Cela permettra également une meilleure conciliation travail/famille, facteur incontournable au Québec.

## Comment imaginez-vous l'évolution du métier d'hygiéniste dentaire ?

Selon la voie officielle (loi sur les dentistes), le dentiste devrait examiner le patient, poser le diagnostic et établir le plan de traitement avant de permettre à un hygiéniste dentaire d'administrer les actes 1 à 9 mentionnés plus haut. Le dentiste devrait examiner le patient avant de permettre à un hygiéniste dentaire de prendre des radiographies.

Le dentiste devrait également s'assurer, avant que le patient quitte son cabinet, de l'exécution et de la qualité de l'acte posé par l'hygiéniste.

Or, dans la réalité en bureau privé, les dentistes et les hygiénistes ne fonctionnent pas de cette façon. La crédibilité des hygiénistes est dès lors engagée et, généralement, ce n'est que suite à la prise et à l'évaluation radiologique de l'hygiéniste, son plan de soins, son bilan diagnostic, les soins curatifs exécutés et son enseignement auprès du patient, que le dentiste demandera le bilan diagnostique de l'hygiéniste afin de faire son propre diagnostic. Il est aussi rare qu'un dentiste vérifie le travail de l'hygiéniste.

Voilà pourquoi il est grand temps que la loi s'articule différemment, car, sur le terrain, il y a longtemps qu'on ne fonctionne plus selon la loi sur les dentistes.

En plus d'améliorer et de bonifier (nous l'espérons) le champ de pratique de l'hygiéniste dentaire au Québec, la nouvelle loi ou réglementation viendrait régulariser cette pratique dans les cabinets et à l'extérieur des cabinets. Les hygiénistes pourraient ainsi offrir des soins partout à travers le Québec, chez tous les types de population afin de mieux répondre aux besoins criants des populations en perte d'autonomie et des populations plus vulnérables sans être confinés à l'intérieur d'un cabinet et sans avoir l'énorme contrainte d'une supervision inutile. La population du Québec serait la grande gagnante de ces changements.

Les hygiénistes dentaires du Québec ont des connaissances pointues et des compétences cliniques assurées : il est grand temps qu'ils soient enfin reconnus par une nouvelle réglementation, favorisant ainsi un plus grand accès à leurs services.

**Les hygiénistes travaillent de 25 à 45 heures/semaine en moyenne.**